

Comité syndical du jeudi 12 février 2026  
**Affaires financières - Note n°1**

**Objet : Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budgets M57 et M43**

**Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles**

Conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

**1. Comment se décompose et se détermine le résultat de l'exercice 2025 ?**

Le budget principal M57

Toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre), le CFU de l'exercice 2025 se résume ainsi :

BUDGET PRINCIPAL M57	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2025	14 827 738,43	15 972 398,36	2 186 938,22	1 320 132,18	17 014 676,65	17 292 530,54
Résultats de l'exercice 2025		1 144 659,93		-866 806,04		277 853,89
Résultats antérieurs reportés (exercice 2024)		205 307,45	542 422,05			
Excédent de fonctionnement capitalisé		-				
<b>Total réalisations 2025 + résultats reportés</b>	<b>14 827 738,43</b>	<b>16 177 705,81</b>	<b>2 729 360,27</b>	<b>1 320 132,18</b>	<b>17 557 098,70</b>	<b>17 497 837,99</b>
<b>Résultat de clôture 2025</b>		<b>1 349 967,38</b>		<b>- 1 409 228,09</b>		<b>- 59 260,71</b>
Restes à réaliser à reporter en 2026			-	464 958,70		464 958,70
Résultats cumulés	14 827 738,43	16 177 705,81	2 729 360,27	1 785 090,88	17 557 098,70	17 962 796,69
<b>Solde d'exécution</b>		<b>1 349 967,38</b>		<b>(944 269,39)</b>		<b>405 697,99</b>

Hors résultats reportés, les résultats sont les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 1 144 659.93 € ;
- Pour la section d'investissement : un déficit de 866 806.04 € ;
- Soit un excédent global de 277 853.89 €.

Toutefois, le résultat de clôture de l'exercice 2025 doit intégrer les résultats antérieurs reportés de l'exercice 2024.

Les résultats de clôture sont par conséquent les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 1 349 967.38 € ;
- Pour la section d'investissement : un déficit de 1 409 228.09 € ;
- Soit un déficit de clôture de 59 260.71 €.

Les résultats de clôture de la section d'investissement doivent être corrigés des restes à réaliser ; pour rappel, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre, ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 décembre. Pour l'exercice 2025, les restes à réaliser s'élèvent à 0 € en dépenses, et à 464 958.70 € en recettes, soit un solde de restes à réaliser de 464 958.70 €. Ainsi, le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser s'élève à – 944 269.39 €.

Par conséquent, le résultat de clôture toutes sections confondues s'élève à 405 697.99 €.

### Le budget annexe M43

Toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre), le CFU de l'exercice 2025 se résume ainsi :

BUDGET ANNEXE M43	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2025 + rattachements	115 859 695,23	124 435 107,48	33 557 573,74	46 711 300,23	149 417 268,97	171 146 407,71
Résultats de l'exercice 2025		8 575 412,25		13 153 726,49		21 729 138,74
Résultats antérieurs reportés (exercice 2024)			15 170 376,71			
Excédent de fonctionnement capitalisé année N-1 (pour info)				10 555 659,76		
Total réalisations 2024 + résultats reportés	115 859 695,23	124 435 107,48	48 727 950,45	46 711 300,23	164 587 645,68	171 146 407,71
<b>Résultat de clôture 2025</b>		<b>8 575 412,25</b>		<b>-2 016 650,22</b>		<b>6 558 762,03</b>
Restes à réaliser à reporter en 2026			10 508 806,52	10 916 171,06		407 364,54
Résultats cumulés	115 859 695,23	124 435 107,48	59 236 756,97	57 627 471,29	175 096 452,20	182 062 578,77
<b>Solde d'exécution</b>		<b>8 575 412,25</b>		<b>-1 609 285,68</b>		<b>6 966 126,57</b>

Hors résultats reportés, les résultats sont les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 8 575 412.25 € ;
- Pour la section d'investissement : un excédent de 13 153 726.49 € ;
- Soit un excédent global de 21 729 138.74 €.

Toutefois, le résultat de clôture de l'exercice 2025 doit intégrer les résultats antérieurs reportés de l'exercice 2024.

Les résultats de clôture sont par conséquent les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 8 575 412.25 €
- Pour la section d'investissement : un déficit de 2 016 650.22 €,
- Soit un excédent de clôture de 6 558 762.03 €.

Les résultats de clôture de la section d'investissement doivent être corrigés des restes à réaliser. Pour l'exercice 2025, les restes à réaliser s'élèvent à 10 508 806.52 € en dépenses, et à 10 916 172.06 € en recettes, soit un solde de restes à réaliser de 407 364.54 €. Ainsi, corrigé des restes à réaliser, le résultat de la section d'investissement s'élève – 1 609 285.68 €.

Par conséquent, le résultat de clôture toutes sections confondues s'élève à 6 966 126.57 €.

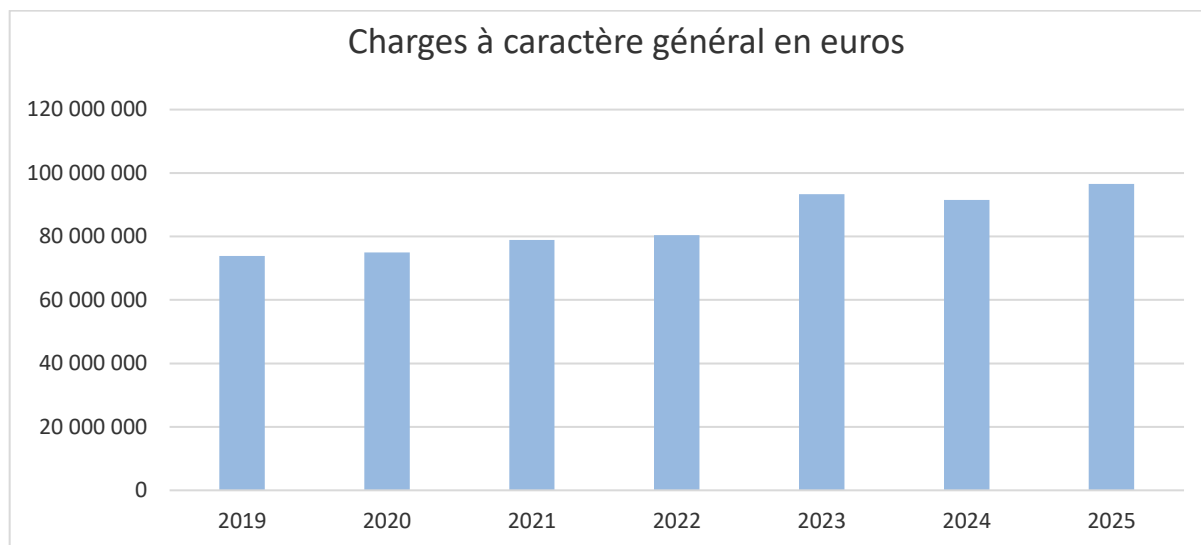
Les résultats consolidés sont les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 9 925 379.63 € ;
- Pour la section d'investissement : un déficit de 2 553 555.07 € ;
- Soit un excédent de clôture toutes sections confondues de 7 371 824.56 €.

## 2. Section de fonctionnement

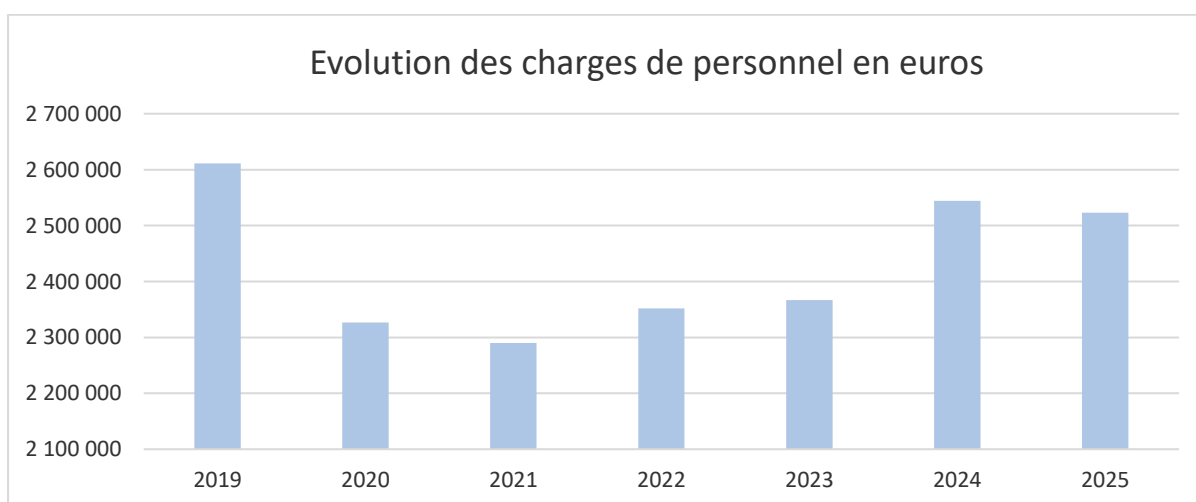
Les deux principaux postes de dépenses évoluent de la manière suivante :

Les charges générales :



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 99.91 M€ dont 96.58 M€ affectés aux charges à caractère général (chapitre 011). Le forfait de charges 2025 s'est élevé à 90.98 M€ (forfait de charge 2025 et quitus 2024).

Les charges de personnel :



Les effectifs sont stables et permettent un maintien de la masse salariale.

L'évolution entre 2023 et 2024 de 7% s'explique par le reclassement indiciaire de l'ensemble des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (+5 points d'indice majoré pour l'ensemble des agents), le paiement des

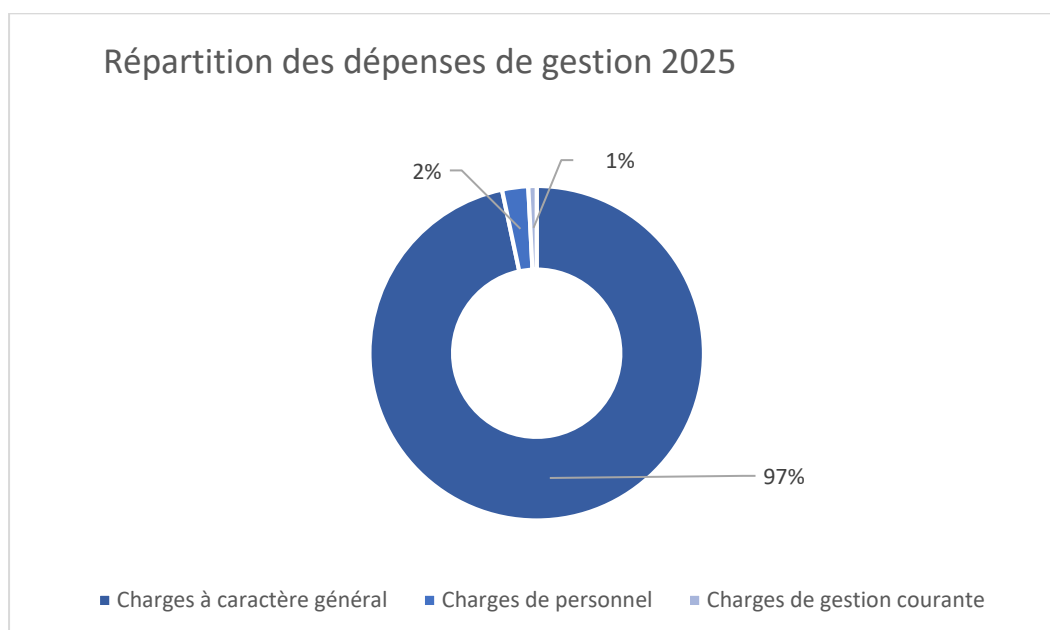
jours monétisables des comptes épargne temps (CET) et l'effort de la collectivité sur les mesures mises en œuvre en faveur de la protection sociale des agents.

On peut constater une légère diminution de la masse salariale entre 2024 et 2025. Cette diminution est notamment due au départ de deux agents contractuels durant l'exercice. La masse salariale s'est élevée à 2.54 M€ en 2024 contre 2.52 M€ en 2025

Hors charges sociales, le régime indemnitaire et la participation à la protection sociale représentent environ 37% de l'ensemble des rémunérations versées.

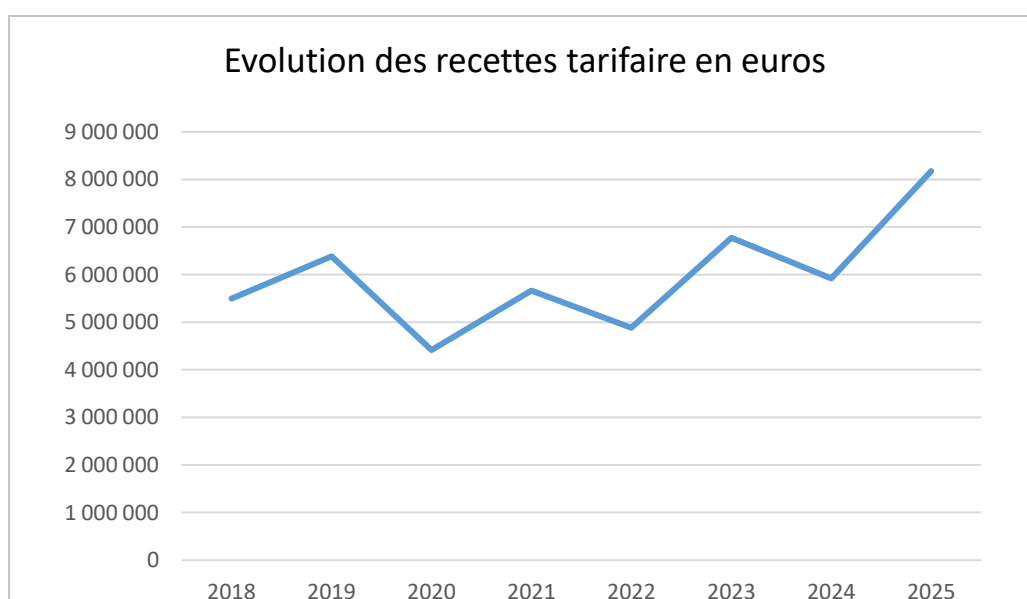
Au 31 décembre 2025, les effectifs sont constitués en majorité d'agents titulaires (27 agents titulaires contre 10 agents contractuels sur poste permanent). La répartition entre les catégories A, B et C est homogène. Un départ à la retraite d'un agent contractuel a été acté au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ainsi, en 2025, les charges de gestion se répartissent de la manière suivante :



Les principaux postes de recettes évoluent de la manière suivante :

Les produits des services :

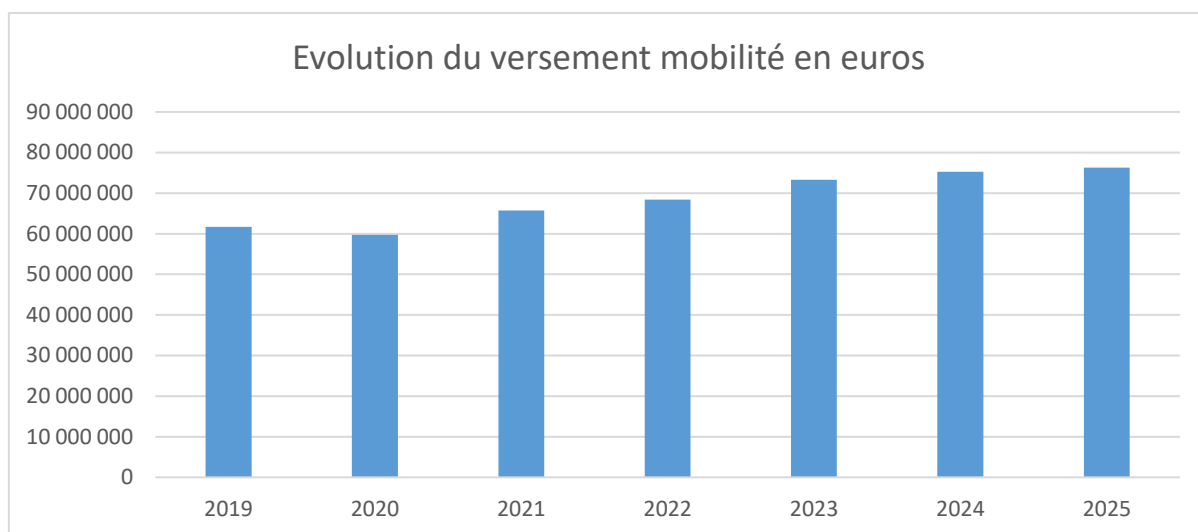


Après des exercices 2020 et 2021 très perturbés par les effets de la crise de la COVID-19, la crise a continué ses effets sur l'exercice 2022. Si une reprise de la fréquentation a été notée en cours d'année, l'épidémie de COVID-19 a retardé la croissance de la fréquentation commerciale attendue du nouveau réseau mis en service le 1er avril 2019.

L'engagement de recettes du délégataire a été revu dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Celui-ci s'élève à 5.62 M€ pour cette première année de contrat. Les recettes réelles du délégataire s'élèvent à 5.18 M€.

Pour l'année 2025, l'engagement contractuel était fixé à 5.92 M€. Les recettes commerciales réelles s'élèvent à 7.82 M€. Cette atteinte de l'engagement est essentiellement liée au remboursement des abonnements des administrés des territoires de la CALL et la CAHC.

#### Le versement mobilité :



Le versement mobilité s'est élevé à 75.26 M€ en 2024. Pour 2025, le versement mobilité perçu s'élève à 76.26 M€. La hausse constatée est liée à l'intégration complète au taux plein de l'extension de périmètre (taux de 1.8% appliqué sur l'ensemble du territoire) ainsi qu'aux premiers effets de la loi pacte mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et au travail constant avec les services de l'Urssaf.

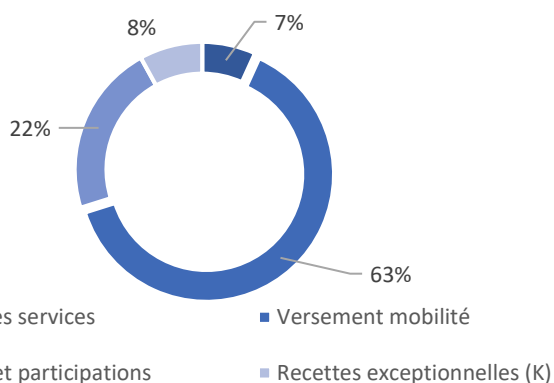
#### Les subventions et participations :

La participation de la Région Hauts-de-France concernant le transport des lycéens a été supprimée dès la rentrée des classes de 2025, ce qui a entraîné une perte réelle, pour 2025, de 840 M€.

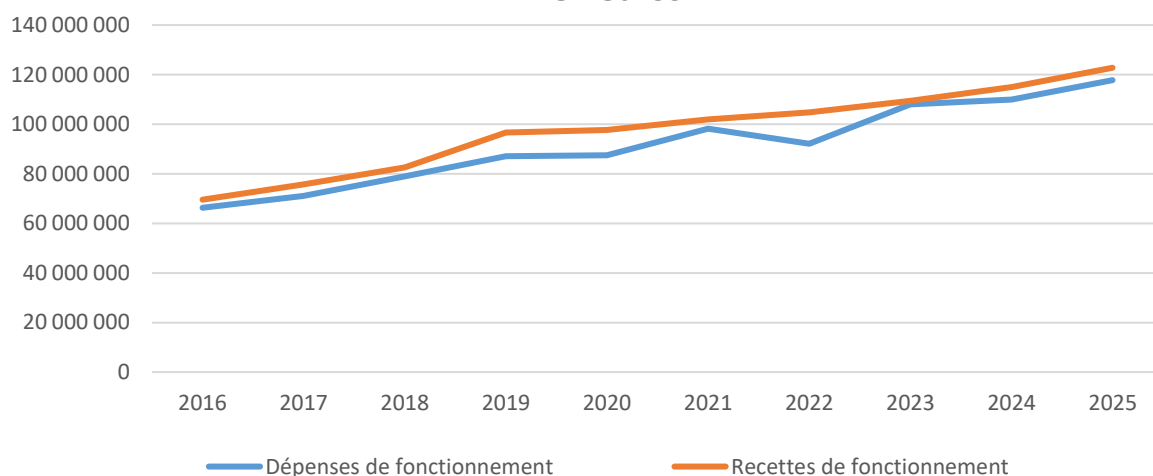
Pour rappel, la Région ne finance plus le transport des lycéens ce qui représente une perte, en année pleine, de 2.1 M€.

#### Les produits de gestion se répartissent de la manière suivante :

## Répartition des produits de gestion 2025 en euros



## Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en euros

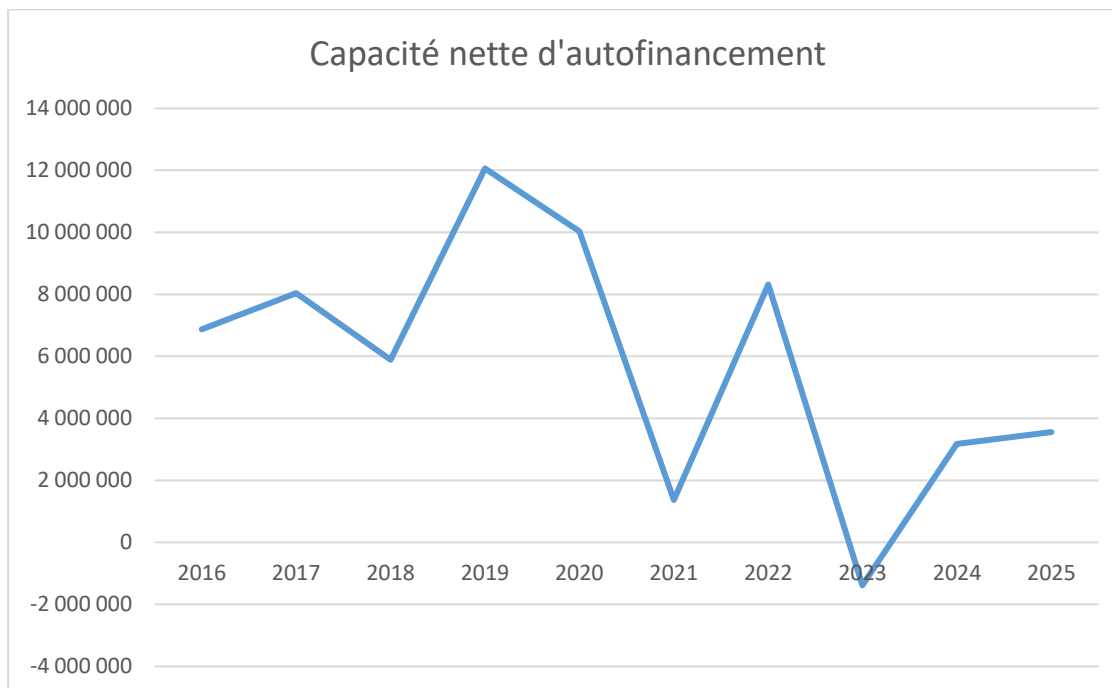


Les dépenses de fonctionnement ont nettement progressé depuis 2023. Cette progression est essentiellement due à l'inflation qui a entraîné une augmentation du forfait de charges de la DSP et de certaines dépenses à caractère général.

Cependant, certaines recettes de fonctionnement ont également augmenté notamment grâce à un versement mobilité dynamique qui limite l'effet ciseaux.

Pour l'année 2024, les dépenses de fonctionnement ont sensiblement diminué et les recettes de fonctionnement ont, quant à elles, progressé. Ainsi, Artois Mobilité dégage une capacité d'autofinancement en 2024 de l'ordre de 4.1 M€.

Pour l'année 2025, les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus vite que les recettes. Cependant, Artois Mobilité dégage, sur l'exercice, une capacité d'autofinancement de 3.55 M€.



### 3. Section d'investissement

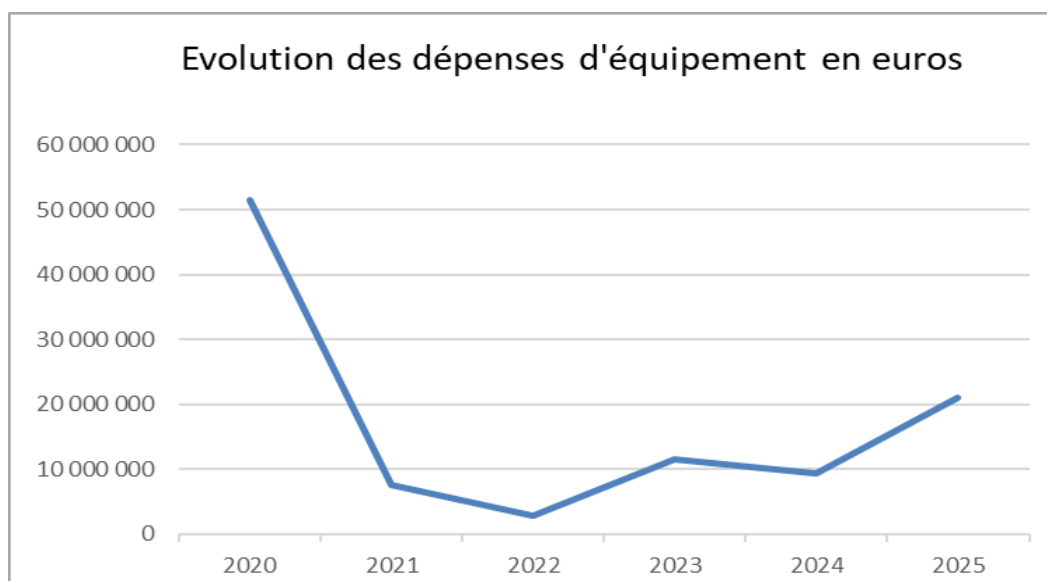
#### Les dépenses d'investissement :

À la suite de la mise en service du BHNS en 2019, le niveau des dépenses d'investissement est resté à un niveau important en 2020 et diminue nettement en 2021 et 2022. Pour les années 2023 et 2024, les dépenses d'investissement sont reparties à la hausse sans avoir recours à l'emprunt.

En ce qui concerne l'année 2025, Artois Mobilités a dû recourir à l'emprunt à hauteur de 12 000 000 euros notamment pour financer les investissements liés au contrat de délégation de service public.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 20.9 M€. Elles concernent notamment l'achat de matériel roulant avec le paiement de 18 bus électriques et 4 bus à hydrogène, la construction de la station gazole Washington à Béthune ou encore la mise en accessibilité des quais.

Artois Mobilités a également engagé des dépenses dans le cadre de la réparation des bordures de GLO défectueuses. Celles-ci font, à ce jour, l'objet d'un contentieux en cours d'instruction.



### Les recettes d'investissement :

Les délais de traitement des subventions de l'État, de la Région et du FEDER n'ont pas permis de recouvrer la totalité des subventions attendues.

Cependant, pour l'année 2025, Artois Mobilités a perçu 11.41 M€ de la part de l'État et du FEDER (recettes inscrites sur les exercices antérieurs à l'année 2025).

Le solde est attendu pour l'exercice 2026.

Il est à noter que les dépenses liées à l'achat de matériel roulant n'ont pas donné lieu à subvention sur les derniers exercices.

Ainsi, le recours à l'emprunt a été nécessaire pour équilibrer les dépenses d'investissement.

### Evolution du capital restant dû :

#### Evolution du capital restant dû

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
CRD au 01/01	184 458 709,00€	186 440 585,00 €	175 677 227,00€	164 827 709,00€	153 921 092,00€	142 956 419,00€
Nouvel emprunt	12 000 000,00€					
CRD au 31/12 avec nouvel emprunt	186 440 585,00€	175 677 227,00€	164 827 709,00€	153 921 092,00€	142 956 419,00€	131 932 720,00€
Capital remboursé sur l'exercice (B)	10 010 326,00€	10 763 360,00€	10 849 518,00€	10 906 617,00€	10 964 673,00€	11 023 699,00€

En complément, en annexe de la délibération, figurent les états détaillés des engagements hors bilan (engagements donnés et engagements reçus).

Ce document a été élaboré en réponse au rappel au droit n°1 visé par la Chambre Régionale des Comptes lors de son dernier contrôle concernant les états financiers à parfaire pour assurer l'image fidèle de la situation financière et du résultat de l'exercice.

Le document reprend, pour les engagements donnés, l'échéancier concernant l'avance remboursable attribuée à Artois Mobilités par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire. Cette avance remboursable figure également dans les documents relatifs à la dette d'Artois Mobilités) – Annexe n°4 / M43.

Concernant les engagement reçus, le document présenté reprend l'ensemble des délégations de maîtrise d'ouvrage mis à jour au 31 décembre 2025 - Annexe n°3 / M57.